



## Installation de nichoirs sur la commune

*Dans le but de lutter contre les chenilles processionnaires*, des nichoirs ont été installés sur la commune, aux abords du groupe scolaire et le long du chemin Eden. Ces nichoirs fabriqués par le conseiller délégué Freddy Hesse, ont été installés sous la tutelle du Maire Jean Meketyn et en présence, lors des différentes étapes de leur processus de conception, de Vanessa Martinez, adjointe à l'environnement, de Caroline Pierron, adjointe au scolaire et de Franck Banovic, adjoint à l'animation et à la jeunesse. Afin de sensibiliser les enfants, les nichoirs ont été peints durant le temps du périscolaire.



## Vie scolaire et périscolaire

### Le conteur Kamel Zouaoui au groupe scolaire

*Vendredi 26 mars 2021, les écoliers de la commune ont reçu l'heureuse visite du célèbre conteur Kamel Zouaoui.*

Les enfants et l'équipe éducative ont ainsi pu, durant près d'une heure, en respectant les gestes barrières, voyager au travers des mots de l'artiste, qui les a conduits, avec humanité et bienveillance, aux confins du rêve, à la frontière entre fiction et réalité... et a permis aux écoliers de profiter le temps d'un songe, de la beauté de leur enfance... sans pandémie ni restriction.



### Décorations de Pâques



*Afin de continuer d'intégrer notre jeunesse dans le fonctionnement de la commune*, il a été proposé aux enfants du périscolaire de peindre l'ensemble des décorations de Pâques qui embellissent nos ronds-points et nos allées. Ces séances de travaux manuels, effectuées sous la supervision de Mylène Chamand, ont permis à nos enfants de développer leur fibre artistique et à la commune, de bénéficier de décorations de qualité installées par les services techniques, en présence du Maire.



## Jeunesse & vie associative

*Malgré le contexte sanitaire, les associations de la commune ont rivalisé d'ingéniosité afin de maintenir un lien associatif et social fort entre les habitants, tout en respectant scrupuleusement gestes barrières et consignes gouvernementales.*

### Succès de la marche de l'ASL



*L'ASL est parvenue à organiser, avant les restrictions mises en place par le gouvernement, une sortie marche et cyclo*, qui s'est déroulée à Abreschviller, dans le massif du Donon. En tout, ce sont près de 25 personnes qui ont pris part à cette journée durant laquelle le soleil était au rendez-vous. Les promeneurs ont ainsi pu profiter de paysages exceptionnels et de découvertes culturelles, disséminés sur les 17 km de randonnées parcourus par les plus motivés. À midi, les promeneurs ont pu bénéficier d'un moment convivial de détente sur les hauteurs de Saint-Quirin.

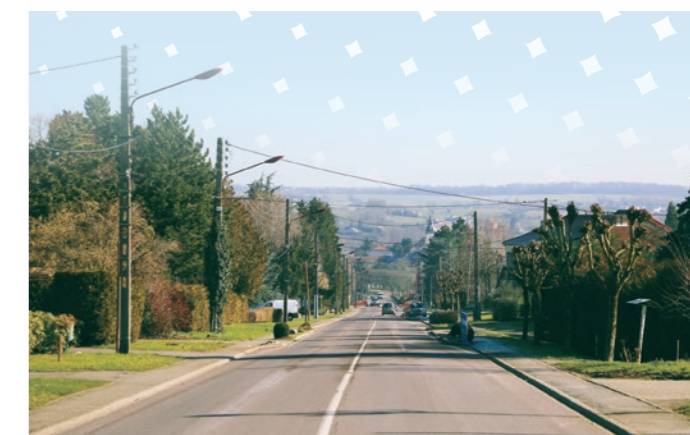
### Opération choucroute



*Comme chaque année, l'Association des mineurs de Macheren a organisé sa traditionnelle choucroute.* Cette année, cette vente fut effectuée à emporter. Cet événement fut, malgré le contexte sanitaire, un véritable succès avec 113 choucroutes écoulées. Ainsi, il a fallu que les bénévoles travaillent près de 65 kg de pommes de terre, 40 kg de choux, 15 kg de quenelles sans oublier les traditionnelles viennoises, saucisses et échine pour préparer ce met qui fut particulièrement apprécié par les consommateurs.

### Macheren sans frontière

*Depuis plusieurs années, les membres de l'association Macheren sans frontières*, en partenariat avec la commune de Macheren, entretiennent des relations amicales et fraternelles avec les villes de Linden et de Macheren, les villes avec lesquelles nous sommes jumelés. À cause des restrictions sanitaires, le traditionnel et populaire Marienmarkt de Linden, qui a généralement lieu le dernier week-end de mars et qui permet le rapprochement entre les habitants issus du jumelage, a dû être dématérialisé. Cependant, au travers d'une collaboration entre l'association Macheren sans frontière et la commune, un film touristique réalisé par Ludovic Andolfo, le premier adjoint, a pu être projeté durant cette journée de conférence. Et toutes nos félicitations à Dominique Schmitt et à Sabine Dome pour leur implication dans ce projet.



### Les travaux d'enfouissement des réseaux démarrent rue du Wehneck

Annoncé comme le grand chantier de la mandature, l'enfouissement des réseaux de la rue du Wehneck, qui va bénéficier à l'attrait de notre commune et plus spécifiquement à près d'une centaine de familles, a vu son attribution du marché votée en conseil municipal le 25 février 2021. Alors que le syndicat des eaux de Barst, à la demande de la municipalité procède actuellement au remplacement des conduites de canalisation de la rue, dans le but de réduire les fuites, les véritables travaux commenceront au mois de mai. Durant le chantier, des restrictions de circulation seront mises en place.



## La lutte contre les incivilités et l'insécurité routière s'intensifie

**Inlassablement, la lutte contre les dépôts sauvages se poursuit.** Des caméras vont être positionnées par la municipalité afin de renforcer la poursuite en flagrance des contrevenants. Plusieurs accès à des sites sensibles ont été fermés et des enquêtes ont été menées pour identifier les auteurs de ces dépôts.

**Dans le domaine de la sécurité routière, les actions menées commencent à porter leurs fruits.** Les signalisations routières sont majoritairement respectées et une baisse générale de la vitesse est à noter sur les différents secteurs de la commune. Des contrôles ont régulièrement lieu sur Macheren, Moulin-neuf et Petit-Ébersviller.

**Dans le but de limiter les cambriolages** et faire en sorte que les riverains puissent ne plus subir les nuisances de certains regroupements aux abords de leurs habitations ou sur les aires de jeux de la commune, plusieurs mesures ont été prises par la municipalité. Chaque semaine, des patrouilles d'élus continuent d'être effectuées afin d'assurer une surveillance plus efficace de nos quartiers.

## Circulation et transport

**Afin de renforcer la sécurité des transports scolaires, la ligne de bus passant par Macheren village a été entièrement repensée.** Le trajet ainsi optimisé a permis la création d'un nouvel arrêt et la réduction des risques inhérents à la circulation sur la départementale traversant le village au niveau des Trois Maisons.



## Communication

### Création du futur logo de Macheren par les enfants des écoles et de la commune

**Faisant suite à une volonté de la municipalité, de responsabiliser pleinement les enfants et en partenariat avec l'école primaire "Les Mésanges",** il a été mis en place un concours unique et exceptionnel permettant aux enfants de l'école et de la commune de créer le futur logo de Macheren. Ainsi, trois logos sur les quatre-vingts proposés ont été sélectionnés par les membres du jury présidé par Ludovic Andolfo, Premier adjoint, accompagné de Franck Banovic et de Caroline Pierron. Les habitants seront prochainement invités à voter sur la page Facebook de la commune pour désigner le nouveau logo qui remplacera l'actuel.



# AU FIL DE MACHEREN

## BULLETIN MUNICIPAL

### Le mot du Maire Jean Mekety

#### Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Alors que le printemps éveille notre nature et que le soleil commence à poindre le bout de son nez, le contexte sanitaire toujours délicat auquel nous devons faire face suite à la pandémie de Coronavirus limite les interactions que nous souhaitons mettre en place pour dynamiser nos relations sociales.

Néanmoins, malgré les restrictions imposées, nous continuons d'appliquer le programme électoral pour lequel vous nous avez élus. Ainsi, chaque jour, les équipes municipales, les conseillers et les adjoints sont mobilisés pour assurer notre santé, notre sécurité et notre bien-être.



Si l'année 2020 a été éprouvante pour beaucoup d'entre nous, l'année 2021 laisse cependant apercevoir le bout du tunnel avec une ouverture prochaine de nos commerces et un retour progressif à nos vies d'avant.

En outre, l'année 2021 s'annonce comme l'année de la concrétisation des grands projets de la commune.

Les travaux de l'enfouissement des réseaux, rue du Wenheck sont sur le point de commencer et s'étaleront sur une durée de 34 semaines. Le site Internet nouvelle génération sera prochainement disponible, après plusieurs mois de conception et de rédaction effectués par Ludovic Andolfo, le Premier adjoint. Sans oublier, bien entendu, les autres actions importantes pour la commune : rénovation des voiries, optimisation des transports, lutte contre les incivilités et l'insécurité routière, développement prévisionnel des interactions sociales en faveur de la jeunesse et des seniors, concrétisation d'une brigade verte, cette liste étant bien entendu non exhaustive.

Alors, je tiens encore une fois à vous demander de tenir bon et de continuer à respecter les gestes barrières, pour qu'enfin, nous puissions à nouveau vivre comme avant. Mon équipe et moi-même continuons de rester à votre entière disposition pour assurer votre bien-vivre et le bien-être de la commune.

## État-civil ▶

### Naissances

- **Eliott MAJZEN**, né le 27 janvier 2021
- **Mélia AKIFI**, née le 14 février 2021
- **Yanis EL BAKKALI**, né le 19 février 2021
- **Ahsen BALTA**, née le 12 avril 2021
- **Mathis NERIN**, né le 19 avril 2021

### Décès

- **Norbert KUNK**, décédé le 3 février 2021
- **André ERNY**, décédé le 16 mars 2021
- **Jean HESSE**, décédé le 27 mars 2021
- **Jacqueline KAAS**, épouse **FERSCHNEIDER**, décédée le 28 mars 2021
- **Anne NANTERN**, épouse **FORMERY**, décédée le 1<sup>er</sup> février 2021

Toutes les informations officielles concernant la commune de Macheren sont publiées sur ses réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous y abonner et à les partager autour de vous !



Page Facebook :  
Macherenofficiel



Instagram :  
macherenofficiel



Youtube :  
Commune de Macheren

## Informations générales

### Interdiction du brûlage

En raison du risque de propagation de feu, il convient de rappeler que le brûlage est interdit en tout temps sur l'ensemble de la commune. Cette interdiction fait suite à la prise d'un arrêté par le préfet de Moselle le 26 juillet 2020 et appliquée sur la commune par l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020 qui annule les arrêtés antérieurs ayant autorisé le brûlage.

### Interdiction de nourrir les animaux sauvages

Toujours dans un souci de salubrité publique, il est interdit de nourrir systématiquement ou de façon habituelle des animaux sauvages, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

### Limitation des plages horaires pour les travaux

Si la préservation de la tranquillité d'autrui est un fondamental, les travaux de jardinage ou de bricolage sont possibles et autorisés de 8h à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au samedi et de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Numéro d'urgence : 07 84 44 03 54